



HAL
open science

L'appréhension statistique de l'économie sociale et solidaire

Edith Archambault

► **To cite this version:**

Edith Archambault. L'appréhension statistique de l'économie sociale et solidaire. Jacques Defourny et Marthe Nyssens. Economie sociale et solidaire, De Boeck, pp.265-300, 2017, Economie sociale et solidaire. Socioéconomie du 3e secteur, 9782804183028. halshs-00966870

HAL Id: halshs-00966870

<https://shs.hal.science/halshs-00966870>

Submitted on 27 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'appréhension statistique de l'économie sociale et solidaire (Edith Archambault)

1 – Introduction : Pourquoi faut-il mesurer l'économie sociale et solidaire ?

La première raison qui justifie de mesurer l'économie sociale et solidaire (ESS), c'est que c'est un moyen essentiel pour la faire **reconnaître** par les pouvoirs publics et par l'homme de la rue. Dans nos sociétés où règne le chiffre, ce qu'on ne compte pas ne compte pas.

Une seconde raison qui justifie cette mesure, c'est qu'elle contribue à **identifier** clairement l'économie sociale. Mesurer l'ESS, c'est tout d'abord délimiter son champ, déterminer clairement quelles organisations en font partie et quelles organisations en sont exclues à partir de critères judicieusement choisis. Ces critères doivent en effet être à la fois pertinents et opérationnels ; pertinents s'ils sont conformes aux traditions du milieu et opérationnels s'ils sont d'emploi facile pour le statisticien. Le champ de l'ESS n'est pas immuable ; l'existence de séries temporelles permettra de voir comment ce champ évolue dans le temps.

En troisième lieu, mesurer l'ESS dans des comptes cohérents et comparables permet de **mettre en lumière son impact**. Impact sur l'économie nationale en termes de valeur ajoutée, de services rendus, d'entreprises et d'emplois créés, de développement local... Mais aussi, et peut-être surtout, impact sur la société dans son ensemble : quelle est précisément l'influence des organisations de l'économie sociale et solidaire (OESS) sur la réduction des inégalités de toute nature, sur l'accès au crédit, à la protection sociale, à la connaissance et à la culture ; quel est leur rôle de diffusion des pratiques démocratiques, de prise de responsabilité citoyenne ou de renouvellement du milieu politique ?

Mesurer l'ESS selon une méthodologie identique permet enfin de **comparer** les pays entre eux. Quels sont les pays où elle est le plus développée ? Quelle est son évolution au cours des dernières décennies ? Peut-on regrouper les pays par types d'ESS ? L'ESS en Europe est-elle différente de celle des autres continents ? Quelles sont les relations entre ESS et pouvoirs publics dans les divers pays ? Comment caractériser l'ESS des pays du Sud selon les aires géographiques ou culturelles ? La réponse à toutes ces questions impose de s'appuyer sur des données empiriques et pour cela, il faut construire des séries statistiques fiables, régulières et comparables internationalement.

Or, la connaissance statistique de l'ESS était inexistante dans la plupart des pays au début des années 1990, sauf dans quelques pays anglo-saxons où les fédérations (*umbrellas*) regroupant les *nonprofit/voluntary organisations* étaient assez puissantes pour produire régulièrement des statistiques d'assez bonne qualité. Ailleurs prévalait l'idée que les associations, fondations et autres organismes non lucratif avaient un poids économique négligeable et représentaient simplement un moyen pour les individus de consommer collectivement (et non de produire) des biens et des services. Ces organisations devaient donc se retrouver au sein des ménages, alors que les coopératives et mutuelles étaient traitées comme des entreprises ordinaires.

Une amélioration progressive a pu être observée au cours des deux dernières décennies sous l'effet d'une plus forte demande des milieux de l'économie sociale et solidaire et de la publication dans les dernières années du 20^{ème} siècle des premières données issues du Programme comparatif du secteur non lucratif initié par l'Université Johns Hopkins aux Etats-Unis. Ces données montraient que ce secteur qui regroupe essentiellement des associations et des fondations, loin d'être négligeable, pèse davantage dans la plupart des pays industrialisés

que l'agriculture et à peu près autant que les secteurs des transports ou de la construction. En outre, il est présent dans tous les pays du monde, quel que soit leur niveau de développement.

En dépit de leur amélioration récente, les données statistiques sur l'économie sociale demeurent pauvres, éparses, peu cohérentes, sans suivi temporel et pour la plupart sans comparabilité internationale. On est donc encore en ce domaine au stade de l'expérimentation ou du prototype et non de la production de série qui relève des instituts statistiques nationaux, même si quelques pays sont pionniers en ce domaine, comme on le verra plus loin.

Ce chapitre a pour but de proposer un fil d'Ariane dans ce vaste chantier en cours. Nous verrons successivement la faiblesse et l'incohérence des données disponibles sur l'ESS et les raisons de cette faiblesse (section 1) ; puis nous verrons les progrès réalisés depuis les 20 dernières années, en insistant sur la démarche qui a permis d'atteindre une méthodologie commune, désormais consacrée par l'ONU (ONU 2003, 2006) (section 2). On montrera comment l'application de cette méthodologie permet de construire des comptes satellites des Institutions sans but lucratif, puis, dans un futur que l'on espère proche, de l'ESS (section 3). On insistera finalement sur la délicate mesure du travail bénévole, désormais normalisée par le Bureau international du travail (BIT 2011), dont la mise en œuvre devrait être progressive (section 4)

1. Les principales sources sur l'ESS en Europe : incomplètes, disparates et incohérentes

Quand on exploite le moteur de recherche d'Eurostat pour les termes « économie sociale, ESS, coopératives, mutuelles, associations ou fondations », on a la surprise de n'obtenir aucune réponse ; le résultat est un peu meilleur sur les sites des instituts statistiques nationaux de certains pays européens, mais guère satisfaisant cependant. Les données disponibles sur l'ESS dans les pays européens sont en effet disparates, généralement assez pauvres et quand on dispose de plusieurs sources sur le même aspect de l'ESS – les emplois salariés ou les financements par exemple – ces sources sont le plus souvent incohérentes.

Pourquoi cette faiblesse des données sur l'ESS en Europe et ailleurs ? On peut y voir plusieurs causes complémentaires :

- L'a priori, évoqué en introduction, que la plupart des OESS seraient de très petite taille et auraient un poids économique faible voire négligeable
- L'idée que ces organisations ne produiraient pas de biens mais des services mal identifiés, surtout s'ils sont non marchands. Or les comptes économiques nationaux s'intéressent plus aux caractéristiques des produits qu'à celles des producteurs et leurs méthodes sont plus assurées pour mesurer les biens que les services. Et au sein des services, ils mesurent mieux les services rendus aux entreprises que ceux rendus aux personnes ou à l'ensemble de la société
- La plupart des OESS sont soumises à peu d'obligations déclaratives auprès de l'administration : nombre d'entre elles ne sont pas employeurs et beaucoup sont exemptées d'impôt. Contrairement aux entreprises, elles laissent donc peu de traces administratives
- Les instances européennes, en dépit de déclarations de principe favorables à l'ESS, ne considèrent que deux types d'acteurs économiques, les entreprises qui réalisent la production marchande et les administrations qui produisent directement des services non marchands. Les administrations ne doivent pas fausser la concurrence entre les entreprises par des subventions sans contrepartie à des OESS.

- Cependant la raison essentielle de la faiblesse des données sur l'ESS vient de son invisibilité dans les comptes nationaux, due aux conventions du Système de Comptabilité Nationale (SNA 1993 et SNA 2008) et de son application aux pays européens (SEC 1995 et SEC 2010)

On développera dans un premier point les conventions qui conduisent à cette invisibilité, puis on verra que les sources primaires sur les organisations de l'ESS sont de trois ordres, les répertoires et fichiers d'entreprises ou d'organisations, les données administratives et les enquêtes. Une quatrième source, par défaut, les avis d'experts, sera évoquée. Pour chacune de ces sources on présentera avantages et limites.

1.1. L'invisibilité des OESS dans les comptes nationaux

Les directives du système international de comptabilité nationale SNA 1993 et de son application aux pays européens SEC 1995 conduisent à éclater l'économie sociale entre tous les secteurs institutionnels selon le schéma ci-dessous, résumé dans l'encadré 1 :

- les coopératives et les associations dont les ressources sont à plus de 50% issues de ventes au prix du marché (associations marchandes) sont classées en Sociétés non financières ou Sociétés financières, selon leur objet
- les mutuelles d'assurance sont classées en Sociétés financières, à la rubrique « sociétés d'assurance et fonds de pension »
- les mutuelles de protection sociale sont classées en Administrations publiques dans la catégorie « organismes de Sécurité sociale »
- les associations financées à plus de 50% par des subventions sans contreparties sont classées en Administrations publiques, dans les catégories organismes divers d'administration centrale (ODAC) ou locale (ODAL)
- les associations et fondations sans salariés ne sont pas distinguées du compte des Ménages
- les autres associations et fondations, c'est à dire celles qui sont employeurs, non marchandes et financées majoritairement par des cotisations, des dons ou des revenus de leur dotation, apparaissent dans un secteur institutionnel distinct appelé "Institutions sans but lucratif au service des ménages" (ISBLSM). Ce secteur résiduel est composé des cultes, des partis politiques, des syndicats, des associations et fondations précitées. En outre, la plupart des pays ne remplissent pas le compte des ISBLSM, faute d'informations fiables ; leurs opérations sont alors soit retracées dans le compte des Ménages, soit purement et simplement négligées.

On constate donc un éclatement total dans les comptes nationaux de la réalité de l'économie sociale, dispersée en cinq secteurs institutionnels :

Encadré 1 : L'économie sociale dans la comptabilité nationale

Organisations de l'économie sociale	Secteur institutionnel du SCN/SEC
Coopératives non financières	Sociétés non financières
Associations et fondations marchandes	Sociétés non financières
Coopératives et autres OESS financières	Sociétés financières

Mutuelles d'assurances	Sociétés financières
Mutuelles de protection sociale	Administrations Publiques
Associations à financement public prédominant	Administrations Publiques
Associations et fondations sans salariés	Ménages
Autres associations et fondations	ISBLSM

Devant cette carence des comptes nationaux, il est nécessaire de revenir aux sources primaires d'information sur les OESS

1.2. Répertoires et fichiers

Les répertoires et fichiers des OESS sont tenus soit par les administrations soit par les organisations elles-mêmes. Dans la première catégorie, on privilégiera les répertoires tenus par les instituts nationaux de statistique, parce qu'ils sont les plus généraux et on traitera plus rapidement des fichiers tenus par les diverses OESS.

1.2.1. Les répertoires d'entreprises et d'organisations

Des administrations diverses tiennent un premier répertoire au moment où les entreprises ou OESS se créent, en fonction des informations diverses qui accompagnent cette création (nom de l'organisation, nature juridique, activité principale exercée, adresse du siège social, liste des responsables...). Les coopératives et mutuelles sont en général immatriculées au registre du commerce et des sociétés ; les associations et fondations dans des registres spécifiques. Les premiers sont mieux tenus à jour que les seconds. En effet, les associations ont des obligations déclaratives au moment de leur création et de leurs modifications mais bien souvent aucune au moment de leur cessation d'activité, contrairement aux coopératives, mutuelles et fondations. Les répertoires d'associations s'ils sont exhaustifs contiennent donc un grand pourcentage d'associations mortes (environ 50% en France), ce qui les disqualifie statistiquement pour connaître le nombre d'associations actives ou pour servir de base d'échantillonnage d'enquêtes.

Cependant, les renseignements permanents indiqués au moment de leur création sont dans la plupart des pays européens codifiés en un numéro d'immatriculation propre à chaque entreprise ou organisation. Celle-ci est tenue d'indiquer ce numéro dans chacune de ses relations avec une administration quelconque (et de plus en plus dans chacune de ses transactions avec ses fournisseurs ou clients). L'existence de cet identifiant unique permet donc aux instituts nationaux de statistique d'apparier le **répertoire des entreprises et organisations** avec d'autres fichiers administratifs, par exemple l'emploi salarié assujéti à la Sécurité sociale ou le budget et les résultats déclarés à l'administration fiscale. Cet appariement de divers fichiers permet une mise à jour automatique du répertoire des entreprises et des organisations et un enrichissement des données qu'il contient ; on connaît ainsi l'activité principale exercée par l'OESS, classée selon la nomenclature d'activité européenne NACE ; la localisation sur le territoire national de ses établissements¹, le nombre de salariés qu'elle emploie et son chiffre d'affaires quand elle est fiscalisée. C'est à partir du

¹ On rappelle qu'on appelle entreprise ou organisation la plus petite unité légale qui constitue une unité de production marchande (entreprise) ou non marchande (organisation) jouissant de l'autonomie de décision. Elle comporte un ou plusieurs établissements, unités de production sans autonomie de décision et sans personnalité juridique (SEC 1995).

répertoire des entreprises et organisations apparié à d'autres fichiers administratifs qu'a été établi le Tableau 2

Tableau 2. L'économie sociale et solidaire en France en 2010

	Economie sociale et solidaire	Privé hors ESS	Public	Part de l'ESS dans le total
Etablissements employeurs	222 912	1 951 075	177 409	9,5%
Effectifs salariés au 31/12	2 341 346	14 522 071	5 806 435	10,3%
Equivalents temps plein	1 969 700	12 965 564	5 330 893	9,7%

	Coopératives	Mutuelles	Associations	Fondations	Ensemble ESS
Etablissements employeurs	25 871	6 964	188 810	1 267	222 912
Effectifs salariés au 31/12	306 424	126 125	1 840 864	67 933	2 341 346
Equivalents temps plein	287 235	112 663	1 512 600	57 202	1 969 700

Source : Insee CLAP 2010 - Traitement : Observatoire national de l'ESS / CNCRES - Champ : France entière

Les avantages du répertoire des entreprises et organisations sont nombreux : ce répertoire est constamment mis à jour ; il est très fiable ; il est exhaustif pour les entreprises et très complet pour les OESS employant des salariés, soumises à des obligations fiscales ou bénéficiant de transferts financiers publics, c'est-à-dire pour les plus importantes des associations et fondations. En revanche, les petites organisations locales animées uniquement par des bénévoles et n'ayant pas de rapport avec l'administration en sont le plus souvent absentes. Autre inconvénient, le classement des activités principales exercées par les OESS selon la nomenclature NACE est bien adapté aux producteurs marchands mais se révèle souvent difficile d'usage pour les services non marchands, ce qui explique que, dans la plupart des pays, la catégorie résiduelle « non classé ailleurs » est trop souvent pléthorique, traduisant autant l'inadaptation de la nomenclature que la difficulté à déterminer l'activité principale d'une organisation pluriactive² ou encore la paresse du statisticien codeur... En dépit de ces défauts, le répertoire des entreprises et organisations reste la référence essentielle en matière de données de cadrage statistique.

1.2.2 Les fichiers tenus par les entreprises et organisations de l'ESS

Ces fichiers sont généralement créés et mis à jour par les organisations professionnelles ou les fédérations du milieu. Ils recouvrent soit une même forme juridique, soit un même type d'activité principale, soit un combiné des deux. La tenue de ces fichiers est inégale et leurs informations sont souvent assez peu fiables, car ces statistiques servent à la communication des OESS ; elles sont donc souvent flatteuses ou elles dissimulent les aspects négatifs. Cependant la collaboration des organisations professionnelles de l'ESS est essentielle pour

² L'activité principale exercée est, en théorie, celle qui produit la plus large part de la valeur ajoutée brute. A défaut, c'est celle à laquelle est consacré le plus grand pourcentage de l'emploi salarié ou qui verse la plus grosse masse salariale (SEC 1995)

aider les statisticiens publics à démêler l'imbroglio d'organisations qui ne leur sont pas familières.

1.3. Les données administratives

Les sources administratives les plus pertinentes sur les OESS varient évidemment selon les pays. Dans certains pays, comme le Royaume-Uni, les données administratives sont plus riches sur leurs ressources que sur leurs dépenses et dans les pays continentaux, c'est plutôt l'inverse. Dans tous les cas, ces données sont le sous-produit de transferts entre les OESS et les administrations (versement de cotisations sociales, d'impôts ou, dans l'autre sens, de subventions) qui entraînent des biais. Ces biais doivent être corrigés en vue d'une utilisation statistique qui n'est pas la finalité première de ces sources administratives.

Un certain nombre de données administratives existent partout en Europe et en Amérique du Nord :

1.3.1. Les données sur l'emploi et les rémunérations salariales

Ces données sont issues des déclarations obligatoires des employeurs à la Sécurité sociale, où il est facile d'isoler les catégories juridiques qui correspondent dans chaque pays aux OESS. Elles contiennent des renseignements sur l'établissement employeur ainsi que sur chaque salarié (âge, sexe et qualification du salarié, nature de l'emploi, type de contrat de travail et nombre d'heures travaillées). Le montant des rémunérations versées isole le salaire brut, les cotisations sociales patronales et autres versements.

Ces données qui font l'objet d'une double déclaration sont extrêmement fiables ; elles sont exhaustives et constituent des séries temporelles stables. Elles permettent de calculer des emplois en équivalent temps plein (ETP), ce qui est important pour comparer les associations et fondations, où les emplois saisonniers ou à temps partiel sont très fréquents, avec les coopératives, mutuelles ou autres entreprises, où ces emplois atypiques sont plus rares. Les déclarations à la sécurité sociale étant trimestrielles, elles permettent une analyse de la conjoncture. Cependant, comme pour les répertoires d'entreprise et pour les mêmes raisons, l'activité principale exercée est moins bien renseignée pour les OESS que pour les autres entreprises.

1.3.2 Les chiffres d'affaires et bénéfices issus des déclarations des OESS concernées aux administrations fiscales

Ces données fiscales ne concernent que les OESS qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt spécifique, c'est-à-dire les coopératives, les mutuelles et les associations et fondations qui exercent à titre principal une activité commerciale non lucrative, comme par exemple le commerce équitable ou le logement social.

Ces données, qui ne concernent qu'une partie des OESS, sont de bonne qualité ; elles permettent de calculer les ratios de diverses dépenses ou ressources par rapport au chiffre d'affaires pour une même catégorie d'OESS.

1.3.3. Les subventions versées par l'Etat central ou les collectivités territoriales aux associations

Les subventions versées par les pouvoirs publics aux associations et autres organisations sans but lucratif doivent être répertoriées et portées à la connaissance des citoyens-contribuables. En pratique ces listes historiques sans classement logique sont peu utilisables, mais l'adoption d'une nomenclature commune pourrait en faciliter l'usage statistique.

1.4. Les enquêtes

Les enquêtes sur un échantillon aléatoire de la population-mère sont évidemment un instrument essentiel de connaissance pour les instituts statistiques et pour les chercheurs. On peut faire des **enquêtes sur les OESS** si le répertoire de ces organisations est exhaustif et mis à jour périodiquement et c'est sans doute le meilleur moyen pour recueillir des informations nombreuses sur leurs caractéristiques et opérations économiques, leur sociétariat, leur gouvernance, leurs rapports avec les parties prenantes... En revanche, si les répertoires sont incomplets ou biaisés, les informations recueillies par enquête comporteront elles aussi des déformations par rapport à la réalité observée impossibles à corriger. Or, on a vu en 1.1 que les répertoires sur les OESS étaient de qualité très moyenne dans la plupart des pays et que ceux concernant les associations étaient particulièrement défectueux. En dépit de ces défauts majeurs, il est toujours possible au chercheur de faire une enquête auprès d'OESS sur des points très mal connus, car mieux vaut une information imparfaite que pas d'information du tout.

Cependant, on peut trouver des informations riches et variées sur les OESS dans des enquêtes plus générales, qu'il s'agisse d'enquêtes sur les ménages ou d'enquêtes sur les entreprises et autres organisations. Ces informations portent aussi bien sur les comportements individuels que sur les caractéristiques et les pratiques des organisations. On évoquera ici seulement trois enquêtes périodiques communes aux 27 pays de l'Union européenne, dont on donnera l'intitulé en anglais : *Labor Force Survey (LFS)* ; *Survey on Income and Living Conditions of households (SILC)* et *European Social Survey*. Les deux premières sont obligatoires et gérées par les systèmes publics de statistique. La dernière est menée par des institutions académiques ou privées.

1.4.1. Labor Force Survey (LFS) ou Enquête Emploi

Cette enquête est administrée en continu dans les pays de l'Union Européenne sur un échantillon important de ménages qui répondent sur six trimestres consécutifs. Elle sert essentiellement à déterminer le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail et à décrire la structure de l'emploi et son évolution. Comme l'échantillon est substantiel, on peut se limiter aux seules OESS sans atteindre des effectifs si faibles qu'ils soient non significatifs ; il est cependant préférable de cumuler plusieurs enquêtes Emploi successives pour obtenir des résultats plus fiables. Cette source statistique fournit donc des données sur les caractéristiques de l'emploi dans les OESS : les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle décrit également l'évolution des emplois dans l'ESS, les passages entre inactivité, emploi et chômage, mais aussi les échanges entre secteur privé, secteur public et tiers-secteur.

Pratiquement, c'est beaucoup moins simple, car l'enquête Emploi interroge les enquêtés sur la nature de leur employeur, mais sans distinguer les OESS des autres entreprises et l'enquêté ne connaît pas nécessairement le statut juridique de son entreprise. La seule information est alors le nom de l'entreprise qui peut être significatif (société coopérative ou association sportive par exemple) mais pas nécessairement.

1.4.2. Survey on Income and Living Conditions (SILC) ou Enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV)

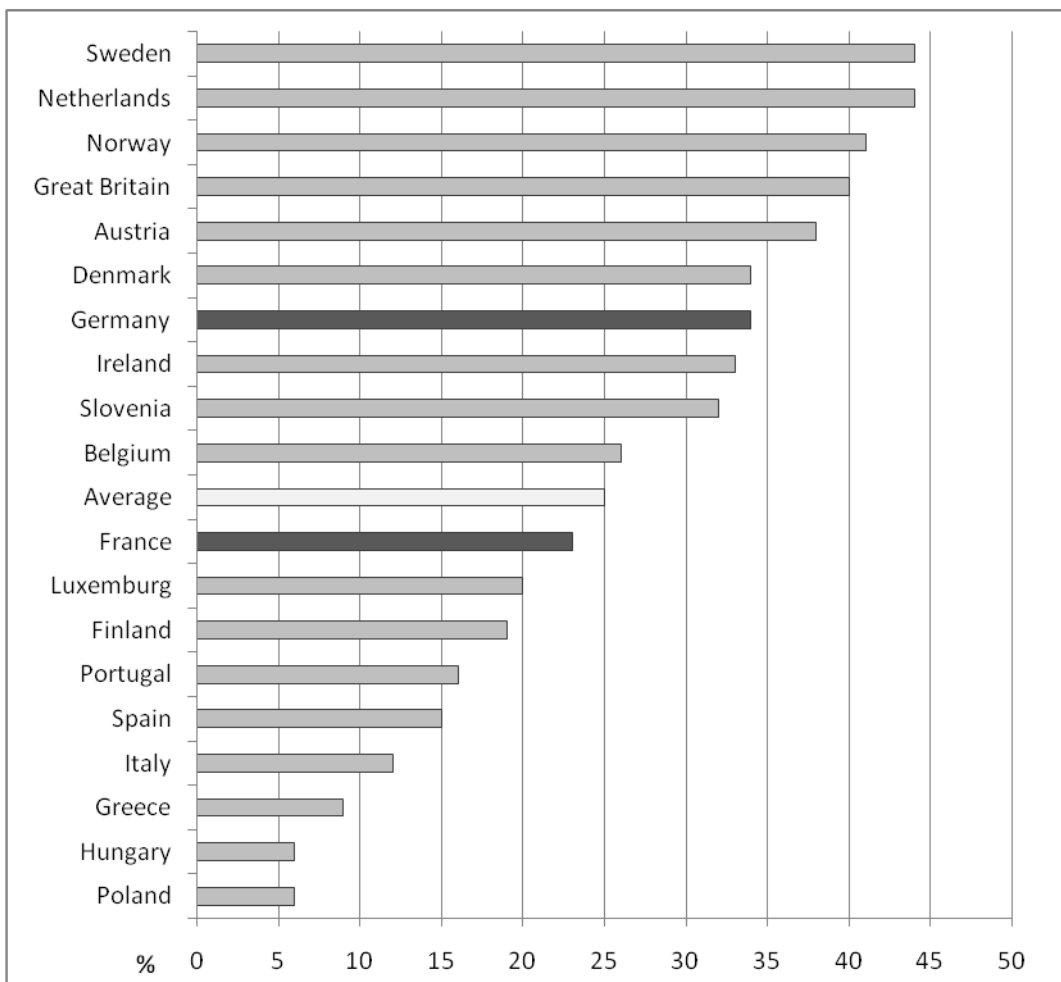
Cette enquête annuelle auprès des ménages porte sur leurs revenus, leur situation financière et leurs conditions de vie. Elle sert de référence pour les comparaisons de taux de pauvreté et de répartition des revenus entre pays européens et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion. L'enquête annuelle est accompagnée de modules variables qui reviennent

tous les trois ans. L'un de ces trois modules pose des questions supplémentaires sur la santé, la vie associative, les relations professionnelles et la participation sociale. Ce module est donc intéressant pour permettre des comparaisons entre pays européens sur l'ESS comme génératrice de liens sociaux : il permet en particulier de mesurer la participation associative qui relève à la fois de l'enrichissement des contacts sociaux et de l'implication dans la vie de la cité, deux dimensions essentielles du bien-être (Stiglitz et alii, 2009).

1.4.3. *European Social Survey*

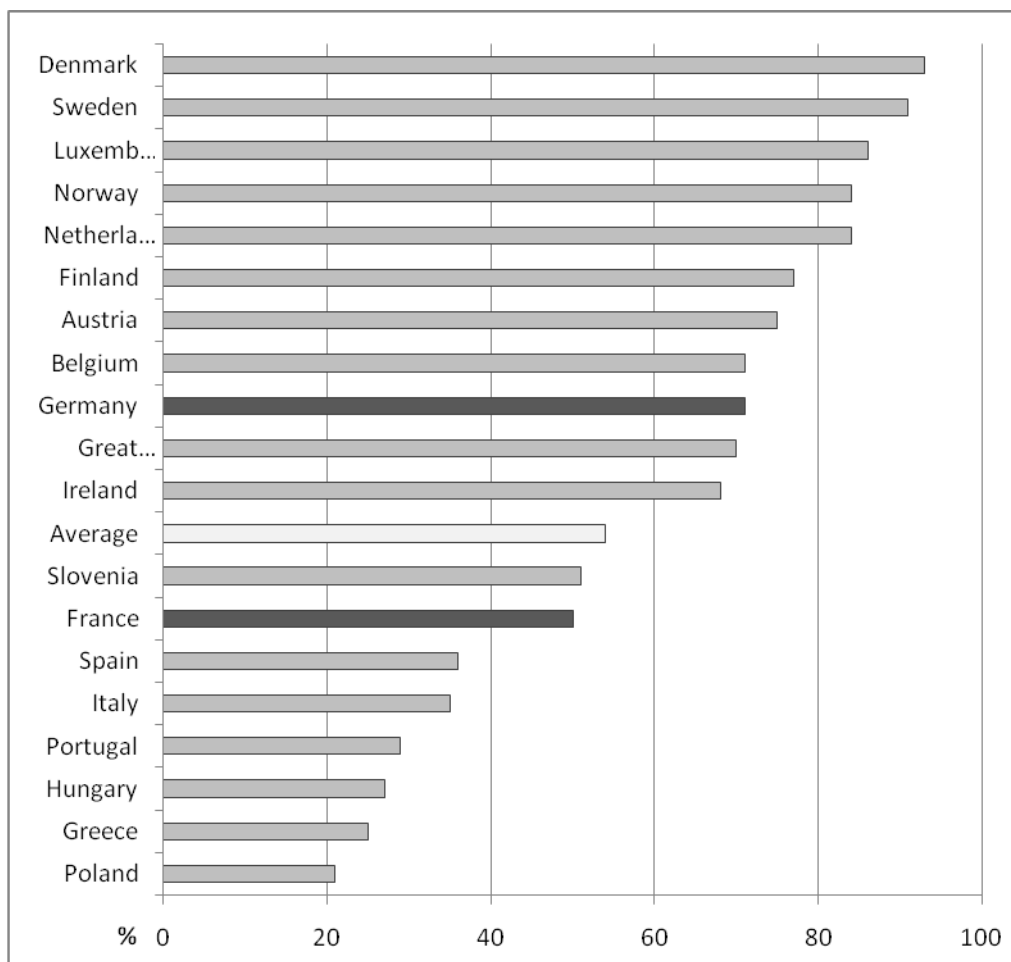
Cette enquête est gérée et coordonnée principalement par des instituts universitaires. Elle vise à mettre en lumière l'interaction entre les changements institutionnels en Europe et les attitudes, croyances et comportements des populations des divers pays. Elle pose les mêmes questions aux 27 pays membres de l'Union européenne et permet donc théoriquement des comparaisons, mais la qualité des réponses est inégale selon les pays. En ce qui concerne les OESS, on retiendra les deux graphiques 3 et 4 qui portent sur les comportements de dons monétaires et de participation associative

Graphique 3 Pourcentage de donateurs dans l'Union Européenne



Source: European Social Survey 2002

Graphique 4 Pourcentage d'adhérents à au moins une association



Source: European Social Survey 2002/2003

1.4.. Les dires d'experts

Quand on veut faire une comparaison des OESS entre pays sans disposer d'une méthodologie commune, la méthode la plus simple et la moins coûteuse, mais aussi la moins fiable, est d'interroger de bons connaisseurs de l'ESS sur les chiffres les plus récents portant sur ces organisations dans leurs pays. Ces experts font alors état de données émanant de sources diverses, le plus souvent des fédérations et autres organismes professionnels ; ces données sont de qualité très variable, souvent incohérentes entre elles et, selon les pays, il y a des lacunes qui ne sont pas identiques. Cette méthode médiocre a été adoptée, faute de mieux, par l'Union Européenne à deux reprises pour obtenir des données sur toutes les OESS dans les 27 pays membres. Recueillir des dires d'experts est également une méthode employée au début d'un travail de recherche universitaire

Tableau 5

Insérer un tableau comparatif extrait de Chaves Monzon Ciriec: **l'ESS dans l'Union Européenne, 2^{ème} édition 2012**

2. Méthodologie statistique comparative : les étapes du Programme Johns Hopkins de comparaison du secteur sans but lucratif

Pour mesurer une réalité nouvelle et éviter le recours aux dires d'experts dont on vient de voir la faiblesse intrinsèque, le Programme Johns Hopkins de comparaison du secteur sans but lucratif (CNP³) a depuis 1990 élaboré une méthodologie statistique qui a permis d'obtenir des données comparables sur les organisations sans but lucratif/*nonprofit organisations*⁴, une partie prépondérante de l'ESS, et sans doute la plus mal connue dans la plupart des pays avant que le CNP ait pu livrer ses résultats.

Cette méthodologie a été considérée comme suffisamment robuste pour qu'elle soit reprise par les organisations internationales comme on le verra ultérieurement. On va décrire maintenant ses étapes successives, car elles constituent un bon cadre pour toute comparaison internationale d'un objet mal défini, mais que la recherche comparative permet de préciser.

2.1. Réunir experts du domaine et statisticiens

A l'initiative de deux chercheurs du *Center for Civil Society Studies* de l'Université américaine Johns Hopkins, Lester Salamon, économiste américain et Helmut Anheier, sociologue allemand, le CNP est un effort de recherche systématique pour analyser et comparer la taille, la structure, le financement et le rôle économique, social et politique du secteur sans but lucratif dans le monde. Le but du programme était à la fois d'enrichir la compréhension de ce secteur, de déterminer quels sont les facteurs qui sont favorables ou défavorables à son développement et de donner une base informative plus solide aux politiques qui le concernent. Pour ce faire, au cours d'une première phase (1991-1995), des experts ont été identifiés dans 13 pays, développés ou en développement, représentatifs des grandes aires géographiques et culturelles. Au cours d'une seconde phase (1996-2004), plus de quarante pays ont participé au programme de recherche..

La méthodologie élaborée essentiellement au cours de la phase 1 du CNP, et appliquée à plus grande échelle au cours de la phase 2, a désormais été reprise, légèrement modifiée puis largement diffusée par les organisations internationales, d'abord via le **Handbook of Nonprofit institutions in the System of National Accounts de l'ONU** en 2003, traduit en français en 2007, puis, sous une forme plus concise, par le **System of national accounts 2008 (SNA 2008)**, chapitre 23 qui porte sur les Institutions sans but lucratif⁵.

Au cours des premières réunions du CNP, les experts ont été amenés à expliquer comment on désignait dans chaque pays les organisations qui faisaient l'objet du programme de recherche, quelles étaient leurs racines historiques et idéologiques et ce qu'elles représentaient à ce moment-là (Salamon & Anheier, 1997). Il en est résulté un incroyable imbroglio terminologique, chaque terme mettant l'accent sur une ou plusieurs caractéristiques de ces organisations. Le tableau 6 résume, en français et en anglais, les principaux termes employés et leur zone d'utilisation.

³ désigné ultérieurement sous son acronyme anglais : *Comparative Nonprofit Project*

⁴ On ne reviendra pas ici sur l'opposition plus théorique entre les concepts d'ESS et de *nonprofit organisations*, qui est traitée par ailleurs (chapitres XXX)

⁵ C'est cette version désormais officielle qui sera exposée dans ce qui suit, même si la démarche et les exemples sont ceux du CNP

Tableau 6 L'imbroglia terminologique

(Les termes en français et en *anglais* désignent à la fois les organisations et le secteur dans son ensemble. Un même pays peut utiliser plusieurs termes)

Caractéristique privilégiée	Termes utilisés	Pays concernés
<ul style="list-style-type: none"> Charitable 	<i>Charities/charitable sector</i> <i>Philanthropy</i>	Royaume-Uni, Etats-Unis, Japon Australie, Nouvelle-Zélande, Irlande, Canada Etats-Unis, Canada
<ul style="list-style-type: none"> Bénévole 	<i>Voluntary organisations/sector</i>	Royaume-Uni, Irlande, pays scandinaves
<ul style="list-style-type: none"> Indépendant 	Tiers secteur/ <i>Third sector</i> Troisième système / <i>Third system</i> <i>Independent sector</i> ONG/ <i>NGO</i> Société civile/ <i>civil society</i>	La plupart des pays Union européenne Etats-Unis Pays en développement, Afrique sub-saharienne La plupart des pays
<ul style="list-style-type: none"> Exonéré fiscalement 	<i>Tax-exempt sector</i>	Etats-Unis
<ul style="list-style-type: none"> Sociale et solidaire 	Association, Economie sociale / <i>social economy</i> Economie solidaire, économie populaire	France, Belgique, Europe du Sud, Union Européenne Union Européenne, Brésil, Amérique Latine
<ul style="list-style-type: none"> Sans but lucratif/non lucratif 	Organisations sans but lucratif/ <i>Nonprofit organisation</i> Institutions sans but lucratif/<i>Nonprofit Institutions</i>	Pays anglo-saxons, Allemagne et Europe continentale SNA1993, SEC1995, SNA2008, SEC 2010

Archambault, Accardo, Laouisset (2010)

2.2. Définir le champ à partir de critères opérationnels et mesurables

A partir des caractéristiques privilégiées dans chaque ensemble de pays, le CNP a choisi de ne définir son objet ni par les statuts juridiques et fiscaux, variables dans le temps et dans l'espace, ni par les fonctions économiques, sociales et sociétales exercées par les organisations, ni par le but qu'elles se donnent (œuvrer pour l'intérêt général ou le bien commun), mais par un faisceau de critères mesurables qui permette de délimiter le périmètre du tiers-secteur. Ce périmètre est évidemment conventionnel, mais il doit demeurer stable pendant un certain temps pour permettre d'obtenir des séries chronologiques et des comparaisons internationales. Chaque critère doit être appliqué de façon homogène dans les divers pays comparés et les cas-limites doivent être traités de manière cohérente. On va voir

l'application qui a été faite des cinq critères qui ont été retenus et qui doivent être rencontrés simultanément pour qu'une organisation soit une **institution sans but lucratif (ISBL)**⁶.

- Une ISBL doit être une **organisation** structurée, menant des opérations régulières. Ce critère englobe les organisations informelles, plus nombreuses dans les pays en développement, aussi bien que les organisations déclarées ou enregistrées. Pour tester ce critère, l'existence de réunions, d'organes et de procédures pour la prise de décision est à examiner. Ce critère élimine les rassemblements temporaires ou les associations éphémères créées par exemple pour soutenir une candidature ou organiser un évènement.
- L'organisation **n'a pas de but lucratif**, c'est-à-dire qu'elle ne cherche pas à dégager du profit pour ceux qui la contrôlent. Si les opérations qu'elle réalise génèrent un surplus, ce profit ne doit être distribué ni à ses propriétaires ou actionnaires (s'il y en a), ni à ses membres, ni à ses administrateurs ou managers ; il doit au contraire être réinvesti pour développer l'activité de l'organisation. Ce critère s'aligne avec la définition du système international de comptabilité nationale⁷ qui ne retient que ce seul critère. Ce critère est dans de nombreux pays contrôlé par les autorités fiscales quand il donne lieu à des exemptions d'impôt. Pour tester ce critère, le bénévolat des administrateurs et autres élus ou nommés dans les instances de décision reste essentiel pour différencier une ISBL d'une entreprise lucrative. Malheureusement, ce critère élimine la plupart des coopératives et des mutuelles qui ont une lucrativité limitée, c'est-à-dire qu'elles distribuent ou ristournent à leurs membres une partie restreinte de leur profit. Pour inclure ces organisations, le problème est évidemment de définir une limite opérationnelle non arbitraire à la lucrativité⁸.
- L'organisation doit être **privée**, c'est-à-dire séparée institutionnellement des pouvoirs publics. Elle peut exceptionnellement avoir certaines prérogatives de puissance publique, mais uniquement par délégation et durant le temps de cette délégation. Elle peut recevoir jusqu'à 100% de ses ressources sous forme de financement public, mais les représentants des pouvoirs publics ne doivent pas avoir la majorité dans ses instances de décision (conseil d'administration et/ou bureau). Ce critère est un des plus difficiles à appliquer, surtout dans les pays où l'Etat est puissant et à l'origine du développement du tiers-secteur ; la pierre de touche peut être la réponse à la question suivante: l'organisation peut-elle changer de sa propre autorité sa mission, sa gouvernance ou ses statuts ? Ce critère élimine les organisations para-publiques, qu'elles soient créées à l'initiative d'un ministère, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public, si ceux-ci en gardent le contrôle.
- Une ISBL est **auto-administrée**, c'est-à-dire qu'elle n'est contrôlée par aucune autre entité, qu'elle a ses propres instances de gouvernance et qu'elle gère ses propres affaires. Ce critère recoupe pour une part le précédent, mais il s'applique aussi à l'autonomie par rapport aux entreprises et aux autres ISBL. Ce critère est précisé par la réponse à des questions telles que : l'organisation a-t-elle la possibilité de se dissoudre ? une entité

⁶ Comme il a été dit précédemment, la méthodologie du CNP a été légèrement modifiée pour la rendre compatible avec les règles du SNA et diffusée par la Division statistique de l'ONU (UN 2003). C'est cette version ONU qui sera exposé dans ce qui suit et on désignera désormais les organisations, comme le SNA, comme des institutions sans but lucratif (ISBL).

⁷ Selon le SEC 95, 3.31, : « une ISBL est une personne morale (juridique ou sociale) créée pour produire des biens ou des services et à laquelle son statut interdit de procurer un revenu, un profit ou tout autre gain financier à l'unité qui la crée, la contrôle ou la finance ».

⁸ Parmi les 13 pays de la phase 1 du CNP, seul l'expert français a défendu le concept plus large d'ESS...

externe peut-elle exercer un droit de veto sur ses décisions ? ou nommer ses dirigeants ? Ce critère exclut les filiales des ISBL, les fondations abritées ou encore les fondations d'entreprise où les représentants de l'entreprise mère contrôlent le conseil d'administration.

- Enfin **la participation à l'organisation n'est pas obligatoire** : la qualité de membre, le bénévolat ou les dons en argent ne sont ni obligatoires, ni prescrits par la loi ou assimilés à une condition de citoyenneté. Ce critère exprime la liberté d'adhésion, un des principes de l'ESS. Il exclut les tribus, castes ou clans auxquels on appartient par sa naissance. Un cas limite inclus est constitué par les organisations qui exercent des fonctions règlementaires et auxquelles on doit adhérer pour exercer la profession (médecins, avocats).

L'application de ces cinq critères ne peut évidemment se faire au cas par cas, les critères peuvent être testés à un niveau semi-agrégé sur un même ensemble d'organisations œuvrant dans le même secteur ou présentant des caractéristiques proches. La définition des ISBL s'est révélée opérationnelle dans plus de 40 pays appartenant à tous les continents, tous les niveaux de développement et différents par leur système politique et juridique et leur aire culturelle ; elle a permis de comparer le poids relatif d'un secteur sans but lucratif ayant le même périmètre dans ces pays au cours de la phase 2 du programme CNP.

2.3. Classer les ISBL selon une nomenclature adaptée

Pour connaître et comparer la structure des secteurs sans but lucratif des divers pays par secteurs d'activité, il faut classer les ISBL partout de la même manière. Les premières réunions du CNP ont montré deux réalités. D'une part, les ISBL des divers pays œuvrent dans des domaines très semblables. D'autre part, la classification par activité économique principale du système international de comptabilité nationale, CITI et sa déclinaison européenne, NACE, sont peu adaptées aux ISBL dont l'objet principal est d'ordre social ou sociétal ainsi qu'à celles qui défendent des causes plus qu'elles ne produisent des services (ou plus rarement des biens). Ces nomenclatures ont en effet été conçues pour décrire finement l'économie marchande et elles détaillent plus la production de biens que celle de services. Périodiquement révisées pour tenir compte de l'apparition de nouveaux biens et services sous l'effet du progrès technique, elles demeurent mal adaptées à l'économie non marchande dont relèvent les administrations publiques et la majorité des ISBL

Les équipes locales du CNP ont donc été amenées à tester une nomenclature spécifique à son objet : *International Classification of Non Profit Organisations (ICNPO)*. Cette classification décimale qui comporte 12 groupes et 30 sous-groupes peut s'emboîter dans les classifications CITI et NACE, ce qui a un double avantage :

- Selon les particularismes propres à chaque pays, les sous-groupes peuvent recevoir des intitulés qui font sens : l'addition d'un sous-groupe « éducation populaire », par exemple, au sein du groupe culture et loisirs ou une distinction entre les services sociaux avec ou sans hébergement, par exemple.
- Si le périmètre est étendu à l'ensemble de l'ESS, le raccord aux nomenclatures CITI/NACE, déjà assuré pour les ISBL, se prolonge pour rendre compte des activités spécifiques des coopératives et mutuelles : industries agro-alimentaires, commerce, assurance, activités financières et immobilières , principalement

Encadré 7 Présentation de la classification ICNPO (ou renvoi à un autre chapitre si la nomenclature a déjà été présentée)
--

2.4. Procéder à une démarche de recherche systématique et cohérente

Munis des outils de base essentiels à toute démarche de recherche comparative, une définition et une classification communes, les pays participant au CNP ont repéré les sources existantes sur l'ensemble des ISBL de leur pays, sur une partie d'entre elles ou sur un aspect quelconque de leur activité (cf supra 1). Parmi ces sources, celles issues de la statistique officielle ont été privilégiées, puis celles fournies par les regroupements ou fédérations, sous réserve d'un contrôle de qualité. Sur ces données, on a procédé à l'élimination des entités qui ne répondent pas aux cinq critères de la définition des ISBL. Ces données corrigées ont permis de remplir partiellement un cadre préfixé, croisant la classification ICNPO avec les postes de dépenses et de ressources d'un budget très élémentaire. Une matrice d'environ trois cents cases a été ainsi obtenue, qui a été remplie par les données issues des sources primaires pour une même année de base. Bien entendu, de nombreuses cases de la matrice restaient vides et il a fallu prévoir une stratégie pour combler les lacunes, par deux enquêtes ciblées, l'une auprès des ménages portant sur les dons et le bénévolat, l'autre auprès des ISBL portant sur leur budget.

La masse salariale représente la dépense principale pour les ISBL qui produisent essentiellement des services. Elle a été calculée en multipliant par un taux de salaire annuel, charges sociales incluses, le nombre des emplois exprimés en équivalent temps plein, pour tenir compte de la variabilité selon les pays et selon les secteurs d'activité du recours au temps partiel. En l'absence d'autres informations, la connaissance par enquête du pourcentage de la masse salariale par rapport à la dépense courante totale a permis d'obtenir le budget courant par extrapolation à partir de la masse salariale. Les ressources courantes ont été supposées égales aux dépenses courantes pour chaque groupe de l'ICNPO, puis décomposées en une dizaine de catégories de ressources, à partir de statistiques officielles ou en extrapolant les résultats de l'enquête auprès des ISBL. On reviendra plus loin sur la mesure du travail bénévole, valorisé monétairement, et porté en emplois et en ressources du budget, ce qui respecte l'équilibre de ce budget. Le travail bénévole est en effet à la fois une ressource pour les ISBL et un facteur de production des services qu'il rend.

Bien entendu cet exercice statistique a révélé des incohérences et il a fallu procéder à des arbitrages au niveau de l'équipe de recherche centrale. Les résultats provisoires ont été soumis à des comités de pilotage qui ont émis des critiques et les résultats définitifs ajustés en fonction de ces critiques ont été publiés. Le tableau suivant donne un aperçu des résultats pour les pays européens.

Tableau X Quelques résultats de CNP phase 2 dans les pays européens

PAYS	% de l'emploi dans les ISBL dans la population active vers 1995	% du financement public dans les ressources du SSBL	% des dons dans les ressources du SSBL	% des recettes privées dans les ressources du SSBL
Belgique	8,6%	77%	5%	18%
France	3,7%	58%	7%	35%
Allemagne	3,5%	64%	3%	32%
Irlande	8,3%	77%	7%	16%
Italie	2,3%	37%	3%	60%
Pays-Bas	9,2%	59%	2%	39%
Pologne	0,6%	24%	16%	60%

Espagne	2,8%	32%	19%	49%
Suède	1.7%	29%	9%	62%
Royaume-Uni	4.8%	47%	9%	44%
[Etats-Unis]	6.3%	30%	13%	57%
Moyenne pays développés	4.7%.	48%	7%	45%
Moyenne (36 pays)	2.7%	34%	13%	53%

Source : Salamon, Sokolowski and associates, 2004

3. Synthèse et agrégats : les comptes satellites de l'ESS

3.1. Un précurseur : le compte satellite des ISBL

Comme on l'a dit plus haut, après deux phases de comparaison du secteur sans but lucratif sur 13 puis plus de 40 pays, les chercheurs du CNP se sont rapprochés des institutions internationales, et plus particulièrement de la Division statistique de l'ONU, d'Eurostat et du Bureau International du travail BIT, pour que leur méthodologie soit rendue compatible avec les règles du système de comptabilité nationale puis mise en œuvre par les instituts nationaux de statistique.

Le **Manuel sur les ISBL dans le Système des Comptes Nationaux de l'ONU** publié en anglais en 2003, puis en français en 2007, préconise la construction d'un compte satellite des ISBL qui regroupe toutes les organisations remplissant les cinq critères précités. Ce manuel repose sur le SNA 93 / SEC 95 : même structure de base, mêmes concepts, mêmes sources statistiques principales. On verra l'intérêt d'un compte satellite pour décrire le secteur sans but lucratif et on se focalisera sur le compte satellite belge désormais produit annuellement et sans doute le plus complet en ce moment.

3.1.1. Pourquoi privilégier le cadre de la Comptabilité nationale

Des réticences se manifestent périodiquement à l'égard de la comptabilité nationale. Elles sont davantage d'ordre culturel que scientifique. Cette comptabilité macroéconomique est accusée d'être réductrice, aveugle et sans âme ; quant à la vocation du secteur non lucratif ou de l'économie sociale, empreinte de générosité et de solidarité, elle ne pourrait qu'être masquée, mutilée, par l'affichage de seuls agrégats monétaires.

C'est là une affirmation commune, mais injuste, vaine et inopérante. Il ne faut pas demander à la comptabilité macroéconomique ce qu'elle ne peut offrir ; elle n'est certes pas faite pour mesurer la richesse des âmes, mais elle possède deux qualités précieuses et irremplaçables, celles d'être unificatrice et instituante. Unificatrice parce qu'elle rend comparables des activités humaines différentes par leur finalité ou leur localisation, et permet de les jauger ensemble à de communes échelles quantitatives. Instituante parce qu'elle agit comme une sorte de grammaire, universellement acceptée, dont la maîtrise permet de formaliser, d'évaluer et de faire comprendre des réalités complexes ou des interdépendances mal perçues. Convenablement dominée, polie et policée par des décennies d'utilisation, la comptabilité nationale est un instrument de liberté qui sait fort bien s'ouvrir à des entrées complémentaires, notamment qualitatives, qui en humanisent la sécheresse chiffrée et monétaire ((Archambault et Kaminski)=, 2007; Stiglitz et alii, 2009). Cet espace de liberté réside en particulier dans les comptes satellites.

3.1.2. La pertinence du compte satellite des ISBL

Un compte satellite est un cadre flexible qui rassemble l'information sur un domaine de préoccupation économique (tourisme, agriculture, environnement...) ou de politique sociale (santé, protection sociale, éducation...). C'est donc un cadre plus souple et plus détaillé que celui du cadre central des comptes nationaux, auquel il demeure cependant articulé par un petit nombre d'agrégats (dépense nationale, valeur ajoutée). Comme un satellite, ces comptes tournent donc autour du compte central ; comme un microscope ils agrandissent une réalité invisible dans le cadre central des comptes nationaux, parce que les conventions qui s'imposent au cadre central peuvent être relâchées : ainsi le compte satellite des ISBL élargit la frontière de la production du cadre central en prenant en compte le travail bénévole. Enfin un compte satellite est cadre évolutif, qui peut être très simple à son origine et de plus en plus sophistiqué en fonction de l'information disponible ; il peut en particulier intégrer des indicateurs non monétaires. (SNA 1993, 245 à 249).

Regrouper tous ses éléments dispersés et rendre visible le secteur sans but lucratif est l'objectif premier du compte satellite des ISBL, qui peut inclure le travail bénévole, hors du périmètre actuel des comptes nationaux.

Un autre objectif est la suppression du clivage entre économie marchande et non marchande, fondamental pour le cadre central des comptes nationaux, mais évidemment moins pertinent pour ces organisations hybrides que sont les ISBL la plupart panachant les deux types d'activités. Ainsi, par exemple, une ISBL de recherche peut faire à la fois de la recherche fondamentale, financée par des subventions publiques ou par des dons, et de la recherche appliquée financée par des contrats avec des entreprises. Un autre inconvénient majeur du clivage marchand/non marchand est que les commandes publiques et les prix de journées dans les hôpitaux et établissements médico-sociaux non lucratifs sont noyés dans l'ensemble des ventes de ces ISBL, considérées comme marchandes. En outre, le passage d'un financement public sous forme de subvention à une commande publique par appel d'offres fait basculer les ISBL concernées des administrations vers les sociétés non financières⁹. En regroupant toutes les ISBL, le compte satellite fait disparaître le clivage marchand/ non marchand qui subsiste cependant au niveau du cadre central de la comptabilité nationale.

Le compte satellite des ISBL complet décline la série habituelle des comptes de secteurs institutionnels : production, exploitation, affectation des revenus primaires, redistribution du revenu primaire, redistribution du revenu en nature, utilisation du revenu, capital, financier. Cette séquence permet de dégager des soldes essentiels pour les ISBL qui sont des **agrégats** significatifs, notamment la **valeur ajoutée**, brute ou nette, qui mesure la contribution des ISBL au Produit intérieur brut, c'est-à-dire leur poids économique relatif. Les autres agrégats, excédent brut d'exploitation, revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement sont également significatifs de l'état de l'ensemble du secteur non lucratif et de son évolution. Enfin ces agrégats sont comparables internationalement.

⁹ On peut encore noter que la combinaison de ressources marchandes et de subventions (pour moins de 50 %) fait qu'une association, considérée alors comme société non financière, verra sa valeur ajoutée systématiquement sous-évaluée, car, par convention du SNA, une unité marchande ne peut pas avoir d'activité annexe non marchande (alors qu'une unité non marchande peut avoir une activité marchande annexe)

3.2. L'exemple du compte satellite belge : un compte satellite complet et un début de série chronologique

Schéma et principaux résultats du compte satellite belge des ISBL et de son évolution dans le temps (Sybille Mertens) . Voir aussi Statistique Canada, 2007

Les comptes satellites des ISBL en comparaison internationale

3.3 . Vers un compte satellite de l'économie sociale

Si la méthodologie est fixée pour les ISBL, il n'en est pas de même pour les coopératives et les mutuelles. A l'initiative de la Commission Européenne, un manuel pour construire des comptes satellites des coopératives et des mutuelles a été rédigé (Barea et Monzon, 2007), mais il n'a pas été testé ailleurs qu'en Espagne. Or l'expérimentation par les instituts statistiques est une étape essentielle pour juger si la méthodologie est applicable dans des pays de niveaux de développement et d'environnement institutionnel différents et pour repérer les éventuelles lacunes ou incohérences de la méthodologie. Par ailleurs, un certain nombre de difficultés opérationnelles ne sont pas résolues : comment définir la lucrativité limitée ? comment appréhender la gestion démocratique ? Les filiales des coopératives ou les entreprises sociales ayant des formes juridiques à but lucratif sont-elles à inclure dans le périmètre de l'ESS ? Ces questions de fond essentielles seront sans doute tranchées par un programme comparatif européen qui démarre en 2014.

Les comptes satellites ne sont certes pas l'alpha et l'oméga de la connaissance de l'ESS. Ils sont d'abord un instrument de synthèse, de cadrage et de dialogue ; un moyen de prendre conscience des spécificités de l'ESS de chaque pays et non une fin. Comme tout cadre évolutif, un compte satellite peut s'adapter aux modifications institutionnelles et au changement de périmètre et il s'enrichit au fur et à mesure des progrès sur les sources statistiques. En outre, faut-il rappeler ici que la mesure de l'ESS n'est pas que quantitative ? elle s'étend aussi à la mesure de son impact, évidemment multidimensionnel, traité dans divers autres chapitres de cet ouvrage (notamment sur la performance des OESS et sur leur contribution en termes d'innovation sociale). Cependant, un élément qualitatif très spécifique du secteur sans but lucratif et des OESS, le bénévolat, fait l'objet d'une mesure quantitative, dont la méthodologie délicate a fait récemment d'incontestables progrès (BIT 2011). C'est donc sur la mesure du travail bénévole que se termine ce chapitre.

4. La mesure du travail bénévole

L'Assemblée Générale des Nations Unies a voté en 2001, année internationale du bénévolat, une résolution recommandant aux États membres « de renforcer la base de connaissance du bénévolat et de mesurer ses contributions ». En 2011, année européenne du volontariat et du bénévolat, cette ardente obligation a été rappelée et elle a débouché sur la publication du **Manuel sur la mesure du travail bénévole** du Bureau International du Travail (BIT, 2011) qui propose aux Instituts statistiques nationaux une méthodologie simple et assurant une comparabilité internationale.

4.1. Pourquoi mesurer le travail bénévole ?

Le bénévolat est une spécificité des OESS même si d'autres types d'organisations comme certains établissements publics (les écoles publiques par exemple) peuvent aussi en bénéficier. C'est une ressource existentielle pour une multitude d'associations et les fondations sans salarié qui disparaîtraient en son absence. C'est une ressource importante pour les OESS employeuses, même s'il se limite au bénévolat des administrateurs dans les organisations qui ne reposent que sur des travailleurs rémunérés. Le travail bénévole n'est pas seulement une ressource renouvelable et peu coûteuse¹⁰ pour les associations et fondations, et dans une moindre mesure pour les mutuelles et coopératives c'est aussi un facteur de production qui, seul ou en coordination avec des salariés, produit les services rendus aux membres ou aux bénéficiaires de l'OESS¹¹(Mook et alii, 2005).

Le travail bénévole est donc en interaction avec le travail rémunéré au sein des OESS. Selon les secteurs d'activité et les types de gouvernance associative, la coordination varie et pour une bonne gestion de l'ensemble des ressources humaines des OESS, il faut connaître les caractéristiques des deux types de main d'œuvre.(Mayaux, 1999 , Pujol, 2009) De plus, on observe fréquemment une salarisation de certains emplois auparavant assurés par des bénévoles : de nombreux métiers de la santé, du travail social, de l'animation socio-culturelle... ont été initialement exercés bénévolement à des périodes diverses du 20^{ème} siècle (Guerrand et Rupp, 1969). Actuellement, le même processus de salarisation peut être observé pour des métiers expérimentés bénévolement, comme ceux de la formation sportive, de la médiation des conflits, de la prévention de la délinquance ou de l'aide à domicile. En ce sens, le travail bénévole est souvent la matrice de futurs emplois rémunérés.

Mesurer sa dimension économique n'épuise évidemment pas l'observation du bénévolat qui vaut tout autant par sa dimension relationnelle et symbolique.. Cette dimension relationnelle de la plupart des tâches bénévoles est également créatrice de lien social, En ce sens le bénévolat est donc un élément direct de qualité de vie, pour les membres et usagers des OESS et pour la société comme pour le bénévole lui-même qui y trouve le sentiment d'être utile, une sociabilité de qualité, un développement de ses compétences, voire même un sens à la vie.

4.2 Le travail bénévole n'entre pas dans le périmètre actuel des comptes nationaux

Comme la production domestique des ménages, les services rendus par les bénévoles aux associations sont exclus de la frontière de la production¹² des comptes nationaux. Or, aucune des justifications suivantes du SNA 2008 pour exclure la production domestique ne vaut pour le travail bénévole des OESS :

- la relative indépendance de ces activités par rapport aux marchés,
- l'extrême difficulté à donner une estimation économiquement significative de leur valeur,
- leur indépendance par rapport à la politique économique [SNA 2008, 6. 29-30].

¹⁰ Souvent, l'association doit prévoir l'encadrement, la formation et l'équipement du bénévole.

¹¹ Ce double caractère du bénévolat explique que, dans le compte satellite des ISBL, la valeur monétaire du bénévolat soit portée en emplois et en ressources, ce qui ne modifie pas l'équilibre du compte.

¹² Le « System of National Accounts » (2008) donne pourtant une définition large de la production, qui s'avère actuellement non opérationnelle dans les comptes nationaux :

“Economic production may be defined as an activity carried out under the control and responsibility of an institutional unit that uses inputs of labour, capital and goods or services... Activities that are not productive in an economic sense include basic human activities such as eating, drinking, sleeping, taking exercise etc., that it is impossible for one person to employ another person to perform instead “ [6.24-25]

En effet, les activités des bénévoles ne sont indépendantes ni du marché des biens et services ni du marché du travail. Il n'est pas impossible d'attribuer une valeur économique au temps de travail bénévole (cf. infra et le chapitre de Prouteau dans le présent ouvrage), car ce travail est socialement organisé et donc plus facilement comparable à des substituts marchands que le travail domestique ; sa valorisation monétaire est donc moins arbitraire. Enfin, la politique économique et sociale influence évidemment les OESS et les bénévoles. Parfois même les politiques sociales sont discutées avec les OESS et expérimentées par elles.

Enfin, argument essentiel, la production des bénévoles organisés, contrairement à la production domestique, n'est pas une production pour compte propre mais une production pour d'autres unités institutionnelles : les ménages surtout, mais aussi les entreprises, les administrations publiques ou la société dans son ensemble. Par ailleurs, son poids économique est beaucoup moins important que celui du travail domestique ; la prise en compte du bénévolat ne modifie donc que marginalement le volume de la production d'un pays.

4.3. Définition et délimitation du bénévolat

Comme on l'a vu pour les ISBL, les termes de bénévolat ou de volontariat sont chargés de prénotions et de stéréotypes. Par ailleurs beaucoup de bénévoles préfèrent se dire militants, aidants ou responsables. C'est pourquoi la définition incluse dans le questionnaire proposé par le Manuel du BIT évite de recourir aux termes de travail bénévole (*voluntary work*) :

« Travail non rémunéré et non obligatoire ; c'est-à-dire le temps que donnent des individus sans être payés à des activités exercées soit dans le cadre d'une organisation soit directement pour d'autres personnes que celles du ménage »

Cette définition internationale est plus extensive que celle de la plupart des enquêtes existantes qui ne concernent que le bénévolat organisé, alors que la définition du BIT inclut aussi le bénévolat direct ou informel, l'entraide entre les ménages. Ceci n'est qu'une petite indication des débats que peut susciter toute tentative de délimiter strictement les réalités du bénévolat. Cette question étant traitée en profondeur dans un autre chapitre du présent ouvrage, nous nous contentons ici de renvoyer à l'analyse de Lionel Prouteau (Chapitre XX).

4.4. Comment mesurer le bénévolat ?

Comme le bénévolat ne laisse aucune trace administrative, les sources statistiques potentielles de connaissance du bénévolat d'un pays sont des enquêtes, soit auprès des ménages, soit auprès des associations et fondations, les principales bénéficiaires du travail bénévole. Chaque source présente des avantages et des inconvénients, d'où la nécessité de les combiner pour avoir une assurance sur l'ampleur du phénomène et une vision aussi complète que possible des caractéristiques des bénévoles, des organisations où ils opèrent et des tâches qu'ils y accomplissent.

4.4.1 Les Enquêtes auprès des ménages

Le Manuel du BIT recommande d'annexer son bref questionnaire à une enquête obligatoire auprès des ménages, de préférence l'enquête emploi, à défaut l'enquête sur les revenus et conditions de vie des ménages (section 1.4 ci-avant)

Ce questionnaire BIT devrait fournir une connaissance précise des caractéristiques socio-démographiques, du niveau d'éducation, de la situation du répondant à l'égard de l'emploi rémunéré et du revenu du ménage auquel il appartient. Il fournit les données essentielles pour la connaissance du bénévolat et la construction des comptes satellites :

- a) le nombre de bénévoles;
- b) la fréquence des activités bénévoles et le nombre d'heures qui y sont consacrées, ce qui permet de distinguer les bénévoles réguliers et occasionnels et de connaître l'importance relative du travail bénévole, en heures de travail et en emplois équivalent temps plein ;
- c) le type de travail exécuté, pour isoler le bénévolat des dirigeants de celui des bénévoles opérationnels et pour comparer avec les métiers rémunérés équivalents;
- d) le cadre institutionnel dans lequel ce travail est exécuté (association, syndicat, autre OESS, établissement public...), pour séparer le bénévolat organisé des OESS de celui destiné à d'autres institutions ;
- e) le secteur d'activité (*industry*) dans lequel le travail du bénévole est réalisé, pour remplir les classifications ICNPO, NACE, CITI précitées.

Tableau XX Taux de participation au bénévolat – Population de 18 ans et plus, années 2008 ou 2009

Pays	Taux de participation
Belgique	33,9 %
France	25,8 %
Allemagne	26,5 %
Irlande	22,0 %
Italie	22,4 %
Pays-Bas	47,3 %
Norvège	37,6 %
Pologne	9,0 %
Espagne	13,2 %
Suède	30,3 %
Grande-Bretagne	21,3 %

Source : European Values Survey – Fourth wave

4.4.2. Les enquêtes auprès des associations et fondations

Ces enquêtes où le récepteur du travail bénévole est déterminé a priori sont plus fiables sur les points d) et e) évoqués au paragraphe précédent que les enquêtes auprès des ménages, car les personnes interrogées connaissent mal les organisations où elles travaillent bénévolement si ce travail n'est qu'occasionnel ou si elles ne sont pas membres de cette organisation.

En revanche, les OESS ne connaissent pas les caractéristiques personnelles, les trajectoires ou les motivations des bénévoles occasionnels et la plupart ne disposent pas de beaucoup plus d'information sur leurs bénévoles réguliers.

4.5. La valorisation du travail bénévole

N'est-t-il pas paradoxal de vouloir accorder une valeur monétaire au bénévolat, acte fondamentalement gratuit ? Un tel exercice de valorisation est parfois jugé illégitime au motif qu'il conduirait à banaliser ce comportement en occultant son caractère de don et d'engagement pour le restreindre à sa seule dimension économique. En fait, donner une valeur monétaire au travail bénévole n'est qu'un moyen commode de le rendre visible et de le comparer avec les autres ressources des OESS. Ainsi, on peut comparer le don de temps au don d'argent, très inférieur dans tous les pays. Par ailleurs, en additionnant la valeur monétaire du bénévolat à celle des autres ressources propres, on a une représentation des ISBL qui les montre relativement moins dépendantes du financement public que celle qui s'attache aux seuls flux monétaires, comme le montre le graphique suivant

2 camemberts représentant la répartition des ressources des ISBL sans ou avec le bénévolat :		
	Sans bénévolat valorisé	Avec bénévolat valorisé
Financement public	34,1	26,5
Dons	12,5	31,1
Recettes privées	53,4	42,4

Résultats sur 34 pays, Johns Hopkins Nonprofit Sector Project, phase 2
Source Salamon et Sokolowski, 2004

De même le poids relatif de chaque secteur d'activité change selon qu'on s'attache à la seule répartition de l'emploi salarié ou selon que l'on considère l'intégralité des ressources humaines, salariées et bénévoles. Ainsi, en Europe, le poids relatif du secteur « culture, sports et loisirs » se trouve considérablement renforcé puisqu'il bénéficie de plus de la moitié du temps de travail bénévole dans la plupart des pays, alors qu'aux Etats-Unis, ce sont les secteurs « religion » et « services sociaux » qui en bénéficient prioritairement.

Le manuel du BIT (2011) propose une méthode de valorisation des heures de travail bénévole par un salaire horaire fictif, au coût de remplacement, c'est-à-dire charges sociales incluses, en recherchant le métier de substitution le plus proche possible des qualifications requises pour le type de travail presté par les bénévoles¹³. Cette méthode très fine suppose que les enquêtes soient très détaillées sur les activités accomplies par les bénévoles, ce qui est rarement le cas, et que ceux-ci ne soient pas polyvalents, comme c'est souvent le cas dans les organisations de petite taille. On utilise alors une méthode plus fruste, où l'on remplace le bénévole par un salarié moyen, comme dans les trois variantes utilisées dans le tableau 8. Ce tableau montre bien la très forte sensibilité du résultat obtenu au taux de salaire fictif retenu.

Tableau 8 Valorisation monétaire du travail bénévole, France, 2005

Salaire fictif, charges sociales salariales et patronales comprises	Salaire minimum	Salaire moyen du secteur des services sociaux	Salaire moyen du même secteur associatif
Valeur du T.B. en milliards d'euros	16,3	28,7	31,9
En pourcentage du PIB	0,9%	1,7%	1,9%

Archambault & Prouteau (2009)

Conclusion

On a privilégié dans ce chapitre l'approche macroéconomique et des méthodes de mesure en cohérence avec le système de comptabilité nationale qui constitue un langage international. Cependant, les avancées en matière de recherche se sont toujours faites en déplaçant les frontières et en faisant bouger les lignes. C'est ce que fait l'ESS en se glissant entre les sociétés commerciales à but lucratif et les administrations publiques ; c'est aussi ce qu'exige la prise en compte du bénévolat qui déplace la frontière de la production, généralement limitée à celle qui est réalisée par du travail rémunéré.

¹³Une autre méthode, dite du coût d'opportunité, de valorisation du travail gratuit se base sur le niveau de rémunération perçue par ailleurs par le bénévole. Ce qui a comme curieux effet que le temps passé à préparer un repas par un banquier bénévole a une valeur supérieure à celui passé par un cuisinier bénévole ! Cette méthode a été écartée par le BIT (2011).

D'autres approches sont possibles, notamment pour qui veut en savoir plus sur un secteur d'activité bien particulier de l'ESS ou sur les OESS d'une aire géographique fine. En effet, des résultats intéressants peuvent être obtenus par synthèse et consolidation de données microéconomiques, par exemple via les comptes publiés des OESS les plus importantes ou par des enquêtes très circonscrites dans l'espace mais approfondies. En tout cas, dans ce champ encore trop peu exploré, les sujets de recherche possibles sont vraiment légion.

Références

ARCHAMBAULT E. et KAMINSKI P. (2009) «La longue marche vers un compte satellite de l'économie sociale» *Annales of Public and cooperative economy* , 80 , pp. 225-246.

ARCHAMBAULT E., PROUTEAU L. (2009), « Mesurer le bénévolat pour en améliorer la connaissance et satisfaire à une recommandation internationale», *RECMA Revue internationale d'économie sociale*, 314 : pp. 84-104.

ARCHAMBAULT E, ACCARDO J. et LAOUISSET B. (2010), *Connaissance des associations*, Paris, Rapport au Conseil national de l'information statistique

BAREA J., MONZON CAMPOS J-L (2006). *Manuel pour l'établissement des comptes satellites des entreprises de l'économie sociale : coopératives et mutuelles*. Liège, CIRIEC.

.BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (2011) *Manuel sur la mesure du travail bénévole*, Genève, Publications du BIT

EUROPEAN SOCIAL SURVEY (2002)

EUROPEAN VALUES SURVEY (2008-2009)

GADREY J., JANY-CATRICE F. (2007), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, Paris, La Découverte., Collection Repères

GUERRAND R-H et RUPP M-A (1969) *Brève histoire du service social en France*, Paris, Editions ouvrières

INSEE-CLAP *Tableaux harmonisés de l'économie sociale*.
http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=eco-sociale

MAYAUX F. (1999) « Les relations entre dirigeants bénévoles et dirigeants salariés dans les associations » dans BLOCH-LAINE F. *Faire société. Les associations au cœur du social*, Paris, Syros

MOOK L., SOUSA J., ELGIE S., QUARTER J. (2005), « Accounting for the Value of Volunteer Contributions », *Nonprofit Management and Leadership*, vol. 15, pp. 401-415.

NATIONS UNIES, DIVISION DE STATISTIQUE (2007). *Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système de comptabilité nationale*. New York, United Nations Publications, .

PUJOL L. (2009) *Le management du bénévolat*, Paris, Vuibert

SALAMON L; ANHEIER H. (1997) *Defining the Nonprofit Sector. A cross-national analysis*, Manchester, Manchester University Press, Johns Hopkins Nonprofit sector series, 4

SALAMON L, SOKOLOWSKI W. and associates (2004) *Global Civil Society . Dimensions of the Nonprofit sector*, Volume 2, Bloomfield, Kumarian Press

STATISTIQUE CANADA (2008), *Comptes satellites des institutions sans but lucratif et du bénévolat. 1997 à 2005*, Ottawa

STIGLITZ J. E., SEN A., FITOUSSI J.-P. (2009), *Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social*

SYSTEME EUROPEEN DE COMPTES SEC (1995), (2010) Luxembourg, Eurostat

SYSTEM OF NATIONAL ACCOUNTS, SNA (1993) (2008), Brussels, New York, Paris, Washington

UNITED NATIONS (2003) , *Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts*, New York, United Nations Publications,